

Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) : 7^e Forum des assureurs-dépôts des Amériques

Allocution de la présidente : Accroître la confiance du public et la résilience du système financier

25 avril 2023

Notes d'allocution de Leah Anderson, présidente et première dirigeante de la SADC

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Introduction

Bonjour.

Je tiens à remercier l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'accueillir le 7^e Forum des assureurs-dépôts des Amériques, à Montréal. Il s'agit du tout premier forum au Canada. Félicitations à l'AMF et à l'AIAD de nous avoir tous réunis ici, aujourd'hui.

Je vous souhaite la bienvenue. La dernière rencontre avait eu lieu en Colombie, en 2019. Le monde a bien changé depuis.

Vous êtes nombreux à venir de loin. Merci d'être là. Nos discussions n'en seront que plus enrichissantes. Le Canada attache une importance particulière à ses relations et à ses amitiés de longue date avec les pays d'Amérique latine et des Antilles. Nous partageons :

- des liens interpersonnels étroits, du fait des voyages et des flux migratoires
- de profonds liens économiques et commerciaux
- une contribution importante des coopératives financières et des coopératives de crédit à nos systèmes financiers

J'accueille aussi avec plaisir des homologues d'autres coins de la planète.

Le 6 mai, dans environ une semaine, l'AIAD soufflera ses 21 bougies. Comme membre fondateur de l'association, la SADC est fière de faire partie de cette grande famille. Ensemble, nous sommes plus forts et résilients.

Comme l'ont dit d'autres avant moi, les deux thèmes principaux de ce forum – renforcer la confiance du public et la résilience des systèmes financiers – tombent à point. L'actualité récente du système financier nous incite à revenir sur nos avancées, à l'échelle locale et internationale, et à échanger sur nos objectifs et nos meilleures pratiques. Les échanges, réflexions et enseignements des deux prochains jours orienteront deux principes fondamentaux de l'AIAD : le principe 10, sur la sensibilisation du public, et le 14 sur la préparation à un règlement de faillite.

Nous savons que la sensibilisation est un pilier de la confiance du public et de la stabilité financière, comme l'ont justement démontré les deux prix Nobel d'économie de l'année dernière. Nous savons aussi que les plans et les outils de règlement contribuent à la résilience du système financier.

La SADC parlera de son expérience et de ses objectifs, ces deux prochains jours. Pour le moment, je souhaite vous donner un aperçu des questions importantes et des enseignements qui nous occupent, à la SADC, en ce qui a trait à ces deux principes, notamment au vu de l'actualité récente.

Je commencerai par la sensibilisation du public.

PF 10 – Sensibilisation du public

Selon le principe fondamental n° 10, il est crucial de renseigner régulièrement le public sur les avantages et les limites du régime d'assurance-dépôts.

Pourquoi ? Les recherches ont montré que, pour renforcer la confiance du public et réduire les risques de panique bancaire, il faut que les déposants sachent que l'assurance-dépôts existe et comment elle fonctionne.

Au Canada, nous avons un programme de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts depuis les années 1980. Et, depuis la crise financière mondiale de 2008, notre campagne de sensibilisation se poursuit tout au long de l'année. Donc nos publicités circulent en permanence.

Nous sommes présents dans les médias traditionnels, les médias numériques et les réseaux sociaux. Nous passons régulièrement en revue notre stratégie de sensibilisation et la mettons à jour pour qu'elle demeure pertinente et efficace. Nous cherchons à établir des partenariats pour étendre la portée de notre message. C'est ainsi que nous avons mené, avec l'AMF, une

campagne couronnée de succès, l'an dernier. Cela nous a permis de rejoindre davantage de femmes au Canada.

Grâce à notre campagne de sensibilisation, deux tiers des Canadiennes et des Canadiens avaient déjà entendu parler de l'assurance-dépôts quand, en mars, des banques ont fait faillite dans d'autres pays. Mais, bien que le système bancaire canadien soit stable et résilient, ces faillites ne sont pas passées inaperçues dans la population. La SADC n'a pas attendu pour répondre aux attentes des gens, qui souhaitaient en savoir plus sur la protection de leurs dépôts. Nous avons rapidement accru notre présence publicitaire.

Que retenir de tout cela ? Qu'on ne peut pas attendre une crise pour mener une campagne de sensibilisation. Mais aussi qu'une crise peut être l'occasion d'informer les déposants, qui s'inquiètent de l'instabilité financière. Ceux-ci seront alors plus réceptifs à notre message et plus susceptibles de prendre des mesures pour protéger leurs épargnes. Toutefois, une campagne de sensibilisation ne saurait remplacer une stratégie de communications de crise efficace pour accroître la confiance du public le moment venu.

Nos échanges des deux prochains jours et notre travail avec l'AIAD guideront nos stratégies de sensibilisation du public, qu'il s'agisse de se doter d'une stratégie ou de la peaufiner.

J'aimerais commencer par poser deux questions, sur lesquelles les conférenciers d'aujourd'hui reviendront. Cela concerne le principe fondamental n° 10. La première question vise le contenu. Qu'est-ce que le public veut savoir avant tout, en période d'instabilité financière ?

Selon nos recherches, à la SADC, c'est d'abord : puis-je avoir confiance dans le régime censé protéger mon argent ? Ces recherches montrent que la confiance du public est élevée au Canada. Ce que veulent ensuite savoir les gens, c'est ce qui est protégé. C'est pourquoi, au Canada, nous nous efforçons d'accroître les connaissances du public sur la protection que nous offrons. Mes collègues de la SADC vous en diront davantage plus tard.

La deuxième question est la suivante : à l'ère numérique, comment bien informer les déposants et s'assurer de rejoindre le plus grand nombre ?

Il faut commencer par mieux comprendre comment les gens consomment l'information. Le paysage médiatique a considérablement changé depuis la crise financière mondiale de 2008. Il est très fragmenté. La façon dont les gens s'informent varie selon les groupes démographiques. C'est l'occasion, pour nous, de cibler nos messages en fonction de ces groupes.

PF 14 – Règlement de faillite

Le second thème sur lequel nous échangerons est le règlement de faillite. Selon le principe fondamental n° 14, le règlement de faillite permet de protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du système financier.

Il est donc crucial que ce cadre soit efficace et modulable, à l'appui de la stabilité financière.

À la SADC, nous consacrons beaucoup de temps et de ressources à la planification de règlement ainsi qu'aux tests et aux simulations du Centre d'excellence de la SADC. La planification de règlement a atteint un degré de maturité avancé au Canada.

J'aimerais maintenant vous faire part de quelques observations et des enseignements que l'on peut tirer d'événements récents.

- Premièrement, on sait maintenant que les banques de taille moyenne peuvent elles aussi être d'importance systémique. On sait aussi qu'on doit revoir nos hypothèses quant aux risques liés à l'aléa moral dans le secteur bancaire et aux facteurs d'atténuation de ces risques.
- Deuxièmement, la protection des dépôts et, plus encore, la sensibilisation du public à cette protection jouent un rôle primordial dans la confiance du public et dans la stabilité financière. C'est particulièrement important quand on sait qu'on peut virer des fonds d'une institution financière à une autre, d'un simple clic.
- Troisièmement, la planification de règlement et les simulations sont essentielles pour se préparer à toute éventualité. Elles nous permettent, à nous assureurs-dépôts et autorités de règlement, d'agir rapidement pour protéger les déposants et préserver la stabilité financière et économique.

Alors que nous travaillons tous, collectivement et individuellement, à peaufiner nos plans et nos outils de règlement, j'invite chacun et chacune d'entre nous à se poser les questions suivantes :

- Nos plans de règlements sont-ils à point ? Sommes-nous certains que nous pourrions les mettre en œuvre sans heurt en cas de crise ?
- Nos outils de règlement sont-ils adéquats et pertinents ?
- Pourrions-nous déployer nos outils de règlement rapidement et avec souplesse, selon un éventail de scénarios ?

- La portée de la protection suffit-elle à inspirer la confiance dans nos régimes d'assurance-dépôts respectifs ?

Conclusion

Pour terminer, j'espère que les événements récents nous inciteront à mener une réflexion approfondie sur les principes fondamentaux de l'AIAD concernant la sensibilisation du public et le règlement de faillite, et à faire évoluer nos cadres d'assurance-dépôts et de règlement, pour que nous puissions agir efficacement face à tout scénario de crise.

La SADC continuera de collaborer avec l'AIAD, à l'appui des normes les plus élevées en matière d'assurance-dépôts et de règlement.

J'écouterai avec grand intérêt nos homologues provinciaux et régionaux. Profitez des deux prochains jours pour réseauter, poser des questions difficiles et échanger sur les meilleures pratiques.

Je vous remercie encore une fois de votre présence. Bonne conférence !